



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 03 novembre 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse
et des Sports
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Le rebond de la pandémie a contraint le gouvernement à édicter de nouvelles règles en vue de ralentir la propagation du virus. Ce renforcement a amené l'Éducation nationale à travailler un nouveau dispositif et de nouveaux « repères pour l'EPS ». L'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive est, dans le contexte, un enseignement particulier dans le sens où le port du masque est incompatible avec la pratique physique. Nous sommes donc, enseignant-es d'EPS, face à des groupes d'élèves important ne portant pas le masque lors des pratiques. Cet état de fait devrait amener la mise à disposition à titre gratuit de masques chirurgicaux pour l'ensemble des enseignant-es d'EPS, masques plus protecteurs que les masques tissus qui sont délivrés aux enseignant-es.

Par ailleurs, l'imposition stricte de la règle de distanciation physique de deux mètres entre élèves lors des pratiques physiques rend impossible un nombre conséquent de pratiques physiques. Même les pratiques que l'on peut penser réalisables plus facilement comme les exemples donnés dans la fiche repères ne le sont pas compte tenu des conditions matérielles d'enseignement, des salles à disposition et du nombre d'élèves par classe. Les temps de pratique, quand ils peuvent être organisés, s'en trouvent donc extrêmement réduits et phagocytés par la surveillance nécessaire, le rappel incessant aux règles de conduite... L'hiver venant, la préconisation de privilégier les espaces extérieurs devient caduque d'autant que bon nombre de ces espaces sont fermés ou sous surveillance pour empêcher tout regroupement de plus de 6 personnes... certain-es enseignant-es ayant même été verbalisé-es lors de cours d'EPS...

Le protocole général stipule que si « la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves », mais cette possibilité ne peut être mise en œuvre dans des espaces dont nous n'avons pas la maîtrise.

Enfin, les activités des associations sportives se trouvent empêchées par la règle du non-brassage. Les élèves s'inscrivant à l'AS en fonction notamment des activités sportives et artistiques proposées n'émanent pas d'un seul et même groupe classe. Dès lors, la lecture restrictive du non-brassage empêche l'AS d'établissement de fonctionner quand ce ne sont pas les chefs d'établissement, président d'AS, qui interdisent leur fonctionnement. Cet état de fait met gravement en danger l'ensemble du sport scolaire, les activités UNSS de rencontres étant par ailleurs déjà proscrites.

L'ensemble de ces raisons poussent les enseignant-es d'EPS à exiger :

- La mise à disposition de masques chirurgicaux pour eux-mêmes.
- L'ouverture de la possibilité de disposer de demi-groupes pour faciliter la pratique tout en respectant plus efficacement les règles de distanciation physique. En fonction des contextes locaux, des installations à disposition, des effectifs de classe, pouvoir enseigner par demi-groupes soit avec des créneaux par quinzaine soit par d'autres voies et moyens est indispensable. Les pratiques seraient de meilleures qualités et le respect des consignes sanitaires facilitées.
- Une notion de brassage extensive ramenée à des groupes constitués avec un rappel pour éviter les mauvaises lectures et pour permettre notamment le fonctionnement des associations sportives.
- Le maintien de l'ouverture de tous les équipements sportifs pour permettre la pratique scolaire comme le prévoit le décret du 29/10/2020, nous avons déjà écho de fermeture d'installations et de certaines piscines dans plusieurs communes.
- Un rappel à l'ensemble des services déconcentrés des règles édictées pour ne pas avoir d'interprétations locales, sources d'incompréhensions et de conflits. Ces interprétations commencent déjà avec, par exemple, le port du masque pour des activités jugées de faible intensité...
- Une réflexion sur la neutralisation de toutes les évaluations de ce premier cycle par souci d'équité entre tous les élèves.
- Un temps de concertation banalisé pour permettre aux équipes de revoir leur programmation et de réfléchir aux organisations possibles.

Monsieur le Ministre, ces quelques demandes permettraient une mise en œuvre des pratiques plus sereine et répondraient à une partie des craintes fortement portées lors de cette journée de rentrée. Nous sommes très attachés à la poursuite de l'enseignement de l'EPS, facteur de bien-être, d'épanouissement, de développement, d'appropriation culturelle, de vivre ensemble... Il nous faut donc conjuguer cette nécessité avec la mise en sécurité sanitaire des personnels et des élèves.

Monsieur le Ministre, nous espérons que ces demandes seront entendues et que tout sera fait pour permettre la continuité de cet enseignement dans les meilleures conditions possibles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire en notre profond attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général